FNEC FP FO

PETITION pour le droit aux 2 journées de fractionnement pour les AESH ! Dans l'académie de Versailles comme ailleurs !

Les AESH ont droit à 2 jours de congés à prendre sur temps de travail, quelle que soit leur quotité de travail. Ils ont bien droit à s'absenter 4 demi-journées rémunérées, sans avoir à justifier d'un motif si ce n'est "jour de fractionnement". Ce droit n'est toujours pas appliqué dans l'académie de Versailles malgré nos interventions syndicales ces dernières années auprès du rectorat.

Les académies de Lille, Nantes, Créteil, Toulouse, Amiens, Bordeaux, Rennes, Lyon, Strasbourg... appliquent la réglementation.

Dans ces académies, les AESH doivent cocher la case « demi-journée » de fractionnement sur le document de demande d'autorisation d'absence pour en bénéficier.

Par cette pétition de la FNEC FP FO, nous demandons l'application immédiate des textes, que le rectorat de Versailles et les 4 départements de l'académie, accordent les 2 jours de fractionnement aux AESH qui en font la demande, conformément au décret 84-972.

signer la pétition

SCAN ME

FNEC FP FO - Fédération Nationale de l'Enseignement, de la Culture et de la Formation Professionnelle – Force Ouvrière - Académie de Versailles
Fnec.acad.vers@gmail.com